Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260929-N06CC290926-DE

Délibération du conseil communautaire
N°06-CC290926

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 23 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle « Pondi » au palais des congrès de Pontivy, sous la présidence de Soizic PERRAULT.
Le conseil communautaire est composé de 55 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 17 octobre 2025.

Etaient présents : Jean GUILLOT et Gaëlla AUBRY-BELNA de Bréhan ; Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN et Corinne HAQUIN de Cléguérec ; Daniel AUDO de Crédin ; Jean-Yves QUENTEL de Gueltas ; Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON et Benoît LEGRAND de Guern ; Laëtitia BRIZOUAL de Kerfourn ; Jean-Jacques VIDELO et Emmanuelle GUEVELLO-COUDERT du Sourn ; Olivier GUEGAN de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER et Véronique BLANDEL de Neulliac ; Lionel ROPERT, Claudine LE GARGASSON et Guillaume DUVAL de Noyal-Pontivy ; Luc BOVANI et Nadine LEVEQUE de Pleugriffet ; Soizic PERRAULT, Philippe JOUBAUD, Caroline JEGADO, Roger BERNON, Albane STEPHAN, Alexandre DESHAYES, Julie LEBEL, Frédéric MAGUET, Jacqueline BOLLE-JESUS, Laurent TELLIER, Alicia LE MOING, Marcel TARTARY, Sabine BRESSON, Paul LE GUERNIC et Jean-Jacques MERCEUR de Pontivy ; Bernard LE BRETON de Radénac ; Cédric JOSSO et Lydia DESMARES de Réguiny ; Christophe JOUANNO et Anne-Lise CARRO de Rohan ; Guy GAUTIER de Saint-Aignan ; Anne LE BORGNE de Sainte Brigitte ; Claude-Albert LE BRIS et Magalie GAUTIER de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Carole SCHNAIDERMAN de Saint-Gonnery ; Laurence MARIVAIN et Christian GUILLEMET de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien et Olivier CONSTANT de Silfiac.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin à Daniel AUDO ; Arnaud DAVID de Kergrist à Olivier CONSTANT ; Anne-Claire RESCOURIO de Malguénac à Olivier GUEGAN ; Claudine GICQUEL de Radenac à Bernard LE BRETON ; Lorène BERRONE de Saint-Connec à Laurence MARIVAIN.

Convention de soutien au projet d'organisation du salon « Ohhh la Vache ! » – Édition 2026 - Approbation

La Société Départementale d'Agriculture du Morbihan, association loi 1901, organise le salon départemental agricole « Ohhh la Vache ! », manifestation qui se déroule chaque année à Pontivy, au parc des expositions au cours de la seconde période du mois d'octobre.
La manifestation présente une notoriété dépassant les limites du territoire et a une portée économique, agricole, professionnelle et territoriale forte.
Elle mobilise des moyens humains, matériels, techniques et logistiques importants et nécessite une coordination entre l'association organisatrice, Pontivy Communauté et la Ville de Pontivy.

Aussi, afin de formaliser les relations et engagements entre les parties pour l'édition 2026, il est proposé de conclure une convention de soutien au projet d'organisation de l'évènement Ohhh la Vache !
La convention proposée précise notamment les objectifs d'intérêt général poursuivis, les responsabilités de l'association organisatrice, ainsi que les concours matériels, techniques, logistiques et de communication, susceptibles d'être apportés par Pontivy Communauté et la Ville de Pontivy.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver la convention de soutien au projet d'organisation de l'évènement « Ohhh La Vache ! » Edition 2026, jointe à la présente délibération ainsi que ses annexes ;**
- **d'approuver le principe du concours de Pontivy Communauté à l'organisation de l'édition 2026 du salon, dans les conditions prévues par la convention et ses annexes, notamment en matière de mise à disposition de matériels et de moyens logistiques, sous réserve des disponibilités des services communautaires et du respect des règles applicables ;**
- **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de soutien au projet d'organisation du salon « Ohhh la Vache ! » 2026 ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

La Présidente,
Soizic PERRAULT

La Secrétaire de séance,
Alicia LE MOING